

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE INSTANCE

UNE NOUVELLE MAJORITÉ D'OPPOSITION ET D'ACTION !

Le CSEC ouvre sur un nouveau front majoritaire uni CGT, CGT-FO, SNU, STC. Nos 3 organisations syndicales, ensemble, SNU-FSU, CGT-FO, CGT, auxquelles s'adjoint le STC, décident de faire front commun et prendre ensemble leurs responsabilités dans cette nouvelle instance.

Ainsi nous ré-affirmons une alliance politique forte (déclaration conjointe SNU-FSU, CGT FO, CGT, STC) à Pôle emploi et au dehors, afin de contrer point par point les projets destructeurs en interne comme en externe de nos services publics, de nos missions comme de la protection sociale...

Rappel est fait dès l'ouverture de l'instance que désormais nos Organisations Syndicales, ensemble, représentent plus de 50% du personnel pour de les futures négociations.

Cette déclaration sur l'alliance, qui se veut sans faille, entre nos 3 organisations syndicales se concrétise en prenant les postes de secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier dans un travail collégial allant jusqu'à la permutation au poste de secrétaire entre FO et le SNU à mi-mandat.

POSTES AU SEIN DU CSEC

Le nouveau bureau du CSEC par 15 voix contre 9 est :

- ♦ Secrétariat et secrétariat adjoint FO et SNU
- ♦ Secrétaire de la CSSCTC : SNU
- ♦ Le poste de trésorier revenant à la CGT sera voté au prochain CESEC

Désignation des 14 membres de la CSSCTC : *Commission Santé Sécurité Conditions de Travail Centrale*
3 SNU, 3 FO, 3 CGT, 1 STC les 4 autres postes sont laissés vacants, les organisations syndicales accompagnatrices CGC, CFDT et SNAP ne voulant présenter aucun candidat. Ces postes seront représentés au CSEC suivant, espérons que le temps leur porte conseil !

Désignation des membres de la commission économique :

1 FO, 1 CGT, 2 SNU, 1 STC, 1 CGC, 1 SNAP.

La CFDT n'a présenté aucun candidat et s'offusque en fin de désignation de n'avoir aucun élu (*sic* !)

SUJETS D'ACTUALITÉ

Partenariat de Pôle emploi avec les régions ou régionalisation ?

Suite à notre interpellation, la Direction Générale s'appuie sur les déclarations de la Ministre du Travail pour affirmer que le travail et la coordination avec les régions ne concernera QUE la formation et n'ira pas au-delà !

Indemnisation du chômage :

Le SNU alerte sur les risques générés par les nouvelles règles d'indemnisation du chômage. Il réaffirme sa demande de mise à l'ordre du jour au CSEC et dans tous les établissements d'une expertise risque grave pour la santé et la sécurité des agents qui, sur le terrain, vont devoir faire face au mécontentement légitime des usagers. Expertise votée en Hauts de France et qui sans surprise est contestée par la Direction.

SUJETS D'ACTUALITÉ (SUITES)

Point d'urgence Coronavirus :



Information de la Direction : rappel des règles de conduite à adopter à titre préventif sur les gestes barrières en stade 2 pour freiner la propagation du virus sur le territoire.

Dans l'Oise, la Haute Savoie, le Morbihan le niveau 3 est atteint avec interdiction de rassemblements collectifs, sur les clusters les établissements scolaires sont fermés. A Pôle emploi, avec validation du haut-commissaire en charge de ces questions, les consignes actuelles sont: mise en place d'une cellule de veille nationale, qui se réunit quotidiennement, et poursuite de l'accueil du public dans des conditions pouvant être adaptées notamment ré-ouverture après nettoyage; suppression de tous les RDV physiques, distance de sécurité délimitée à l'accueil...

La Direction distingue 3 type de situations :

- 1) un agent est confirmé porteur, celui-ci rentre chez lui, les collègues ou le public qui ont été en contact sont recensés pour info à l'ARS qui prend le relais.
- 2) le site est dans le cluster seuls les agents résidant dans 1 commune du cluster vont sur le site et assurent l'accueil en évitant les contacts le plus possible, si le nombre d'agents présents est insuffisant il y aura fermeture. Les autres agents hors de cette zone restent chez eux, et selon sont en télétravail ou vont sur un autre agence proche si c'est possible, sinon ils seront en absence exceptionnelle rémunérée. Les agents qui ont des enfants de moins de 16 ans dont les établissements scolaires sont fermés, seront placés par Pôle emploi en arrêt de travail indemnisé dès le 1er jour.
- 3) l'agent réside dans un cluster mais son agence pas, le collègue est en télétravail, va sur un autre site quand c'est possible ou est placé en autorisation d'absence rémunérée.

La Direction Générale travaille actuellement sur les dispositions à prendre en niveau 3 car ce stade semble inéluctable. Un plan est en train d'être élaboré pour assurer la continuité de service notamment GDD (indemnisation des DE) et GAP (rémunération des agents) pour donner toutes les informations sur l'avancée de l'épidémie en temps réel.

LES ALERTES DU SNU :

Le SNU informe le CSEC qu'un droit d'alerte pour danger grave et imminent a été déclenché dans l'établissement Hauts de France par l'ensemble des élu-es à l'exception de la CGC. Le SNU demande que soit acté au PV de ce jour la possibilité pour les agents d'exercer leur droit de retrait s'ils ne se sentent pas en sécurité. Le SNU exige que la Direction puisse les reconnaître !

Celle-ci refuse de reconnaître ce droit à ce stade, et montre toute l'empathie qu'elle peut avoir envers ses salarié-es en se réfugiant derrière l'appréciation des tribunaux pour juger de l'état d'anxiété et d'angoisse des agents présents sur zone infectée.

Le SNU alerte également la Direction sur la situation des agents fragiles. La Direction les invite à voir leur médecin pour obtenir un arrêt de travail.

Le SNU insiste sur la nécessité de mettre une affichette dans les zones d'accueil rappelant l'obligation d'absence de contact, ce qui est approuvé par la Direction Générale. La DG confirme également que des consignes sont données aux agents qui possèdent un ordinateur portable et sont en télétravail de les ramener le soir afin au besoin de pouvoir travailler à domicile si l'épidémie se propageait rapidement. La Direction réitère qu'elle est favorable au télétravail mais souhaite que ses accueils restent ouverts autant que possible en limitant le plus possible les contacts physiques.

La Direction Générale propose enfin une conférence téléphonique avec des représentants du CSEC pour donner toutes les informations sur l'avancée de l'épidémie en temps réel.

PROCHAIN CSEC LE 19 MARS